

RAPPORT ANNUEL 2020

Commission communale pour l'accessibilité

Etabli par les services municipaux en décembre 2020



Préambule

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 février 2005, dispose que : « *Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.*

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. ».

En effet, la **loi du 11 février 2005** pour « **l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » a permis plusieurs avancées dans le domaine de la politique du handicap, en **mettant l'accessibilité au cœur des démarches d'inclusion des publics handicapés.**

les missions associe les personnes handicapées à la vie dans la cité grâce à une commission d'accessibilité

La commission communale à l'accessibilité est ainsi un outil essentiel, parmi d'autres, de mobilisation en faveur de l'inclusion. Elle se veut être un espace de dialogue, de partage, d'échanges et d'information. Elle doit également favoriser l'apport d'expertise d'usagers qui viennent enrichir les projets et les actions, permettre à toutes les formes de handicap et de tous les âges d'être représentées et intégrées dans les réflexions de la ville, et être enfin un lieu d'écoute sur les difficultés que peuvent rencontrer les usagers au quotidien.

A Villeparisis, la commission se réunit à minima une fois par an, et réunit les membres suivants :

Pour les associations représentant les personnes handicapées :

- Madame Marie-Céleste FUHS, en qualité de représentante de l'association RETINA France,
- Monsieur Erik BARTHELEMY, en qualité de représentant du clos des Châtaigniers Association des Ets du domaine Emanuel,
- Monsieur Liberio FERDEGHINI, en qualité de représentant de l'Association des Paralysés de France du 77.

Pour les associations représentant les personnes âgées et retraitées :

- Monsieur Bernard TISSOT, en qualité de représentant de l'Association "Les Citadines"

Élus représentants du conseil municipal :

- Monsieur William MUSUMECI,
- Monsieur Stéphane PAVILLON,
- Madame Stéphanie CURCIO,
- Monsieur Adaa TEKOUK,
- Madame Laura STRULOVICI.
- Madame Sylvie MUNDVILLER.

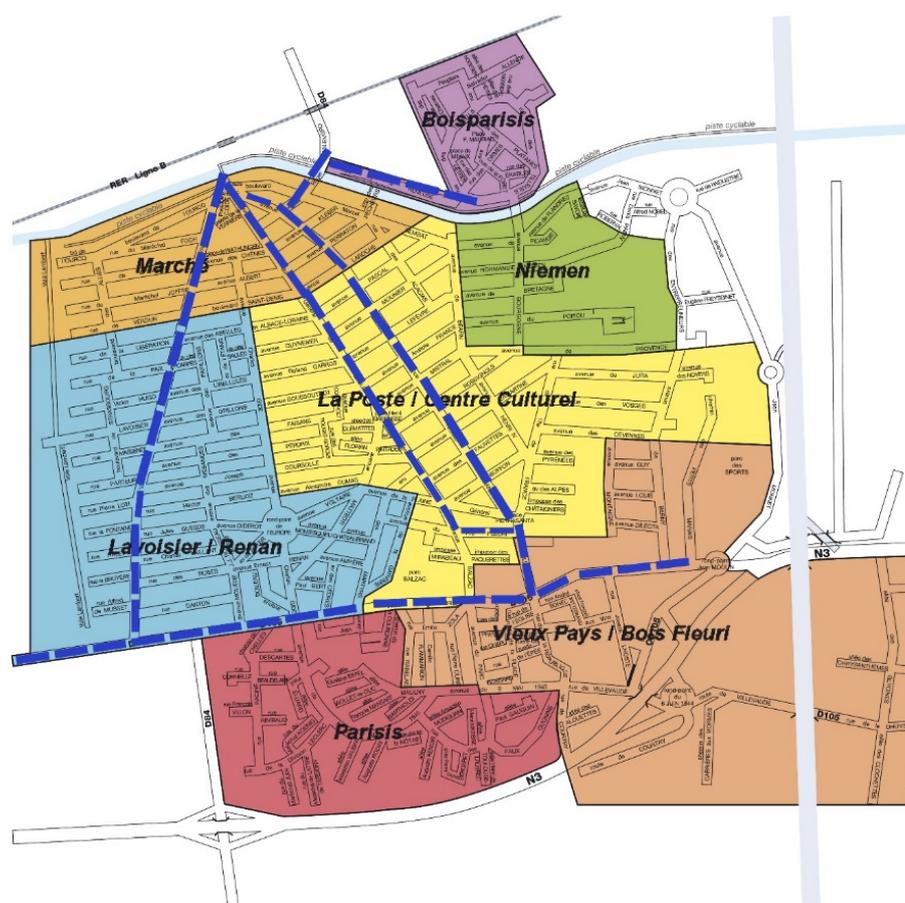
Ce rapport dresse un constat pour l'année 2020 et commence à tracer des perspectives pour 2021. Faire de Villeparisis une ville inclusive passe ainsi par cette dynamique de travail partenarial engagée avec l'ensemble des acteurs du territoire qui interviennent dans ce domaine. »

1.- LA VOIRIE

1.1 Le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

1.1.1 Rappel du PAVE

Le PAVE comprend les grands axes présentés sur le plan ci-dessous.



Ces derniers permettent de relier les principaux pôles d'attraction qui sont notamment : la Mairie, les commerces, les écoles, les lignes de transports, les lieux culturels et cultuels. Ils constituent le réseau primaire de déplacement.

1.1.2 Le PAVE en 2020 et des passages piétons sur l'ensemble de la commune (cf. plan joint)

Le plan ci-joint permet d'avoir une vue d'ensemble des aménagements réalisés sur les axes du PAVE et sur les autres voies de la commune.

1.2 Les travaux 2020

1.2.1 Réfection complète de l'avenue des Rossignols

Mise aux normes PMR du passage piéton angle avenue Briand :



1.2.2 Réfection complète de l'avenue de Bourgogne entre Poitou et Niemen

Mise aux normes PMR du passage piéton angle avenue Briand :



1.3 Les aménagements PMR réalisés en 2020

1.3.1 Création de places PMR

25 avenue du Général de Gaulle > Création d'une place PMR



Place François Mitterrand > Création de 2 places PMR



40 avenue des Perdrix > Création d'une place PMR



26 avenue Laroche > Création d'une place PMR



2 avenue des Papillons > Création d'une place PMR



21 avenue Molière > Création d'une place PMR



9 Avenue de Bourgogne > Création d'une place PMR



Avenue du Poitou (Ecole Normandie Niemen) > Création d'une place PMR



Place Jacques Chirac > Création de 2 places PMR



1.4 Travaux prévus en 2021

1.3.1 Travaux de mise aux normes sur le PAVE

Campagne de réalisations de bandes podotactiles.

1.3.2 Travaux de voiries

Les rues Racine et Descartes sont programmées en rénovation en coordination avec la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France qui doit réaliser des travaux d'assainissement avec la mise en place du réseau séparatif sur ces deux voies.

2. - LES BATIMENTS COMMUNAUX OUVERTS AU PUBLIC

4.1 Agenda d'accessibilité programmé

Les diagnostics d'accessibilité ont été réalisés par l'intermédiaire de la société QCS Services en 2015. Cette dernière a permis d'élaborer le dossier Ad'AP qui liste les travaux nécessaires à la mise aux normes des bâtiments publics.

La commune dispose de 9 ans pour réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmé, soit trois périodes de 3 ans puisque la commune dispose de 52 sites.

Dans le cadre de la réalisation de l'agenda, des dérogations pourront être accordées en raison de difficultés techniques. Cet agenda a été validé en conseil municipal le 24 Septembre 2015. Le préfet a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé le 23 Novembre 2015

Le tableau ci-après présente la programmation et le coût estimatif des travaux.

Ville de Villeparisis

En vert : les sites dont le certificat d'accessibilité a été attribué

En bleu : les sites en cours de procédures ou de travaux

En beige : les sites qui ne sont plus de la compétence communale, ou qui n'accueillent plus de public.

LIEUX	ACTIVITE EXERCEE	CATEGORIE	TOTAL TRAVAUX € HT	Année
Hôtel de Ville	Administrations, bureaux	W 5	487 858,00 €	1
Centre Culturel Jacques Prévert	Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple / Bibliothèques, centres de documentation	L/S 2	25 000,00 €	2
Médiathèque			31 900,00 €	
Maison Pour Tous	Salles d'auditions, de réunions, de spectacles ou à usage multiple	L 3	131 050,00 €	
P.I.M (Point Information Municipal)	Administrations, bureaux	W 5	3 500,00 €	
Gymnase des petits marais	Établissements Sportifs Couverts	X 3	97 799,00 €	
Eglise St Martin	Établissements de culte	V 5	24 250,00 €	
Presbytère	Établissements de culte	V 5	31 800,00 €	
Espace Marcel Leconte	Salle de réunions	L 5	18 690,00 €	
Ecole JOLIOT CURIE Primaire	Enseignement / Restauration	R/N 3	82 750,00 €	
RAM Joliot Curie	Garderie d'enfants	R 5		
RASED Joliot Curie	Classe Soutien Scolaire	R 5		

Ville de Villeparisis

LIEUX	ACTIVITE EXERCEE	CATEGORIE	TOTAL TRAVAUX € HT	Année
Ecole FREINET Primaire	Enseignement / Restauration	R/N 3	261 500,00 €	3
Ecole FREINET Maternelle				
Ecole RENAN Primaire	Enseignement / Restauration	R/N 4	220 440,00 €	
Ecole RENAN Maternelle				
Maison de la Jeunesse (EMJ)	Salles de réunions, centres de documentation / Enseignement	L/S/R 5	185 800,00 €	
Ecole CHARLEMAGNE Primaire	Enseignement / Restauration	R/N 4	198 300,00 €	
Ecole P. KERGOMARD Maternelle + CLSH KERGOMARD	Enseignement	R 3	160 700,00 €	
Ecole BRIAND Maternelle	Enseignement / Restauration	R/N 4	47 750,00 €	
Ecole MAIL de L'OURCQ Maternelle	Enseignement / Restauration	R/N 4	37 730,00 €	
Ecole ANATOLE France /Séverine	Enseignement	R 3	134040	5
Ecole REPUBLIQUE Maternelle	Enseignement / Restauration	R/N 4	36 000,00 €	
Ecole NORMANDIE NIEMEN Primaire	Enseignement / Restauration	R/N 3	62 500,00 €	
Ecole NORMANDIE NIEMEN Maternelle				
Ecole BARBARA Primaire et Maternelle	Enseignement / Restauration	R/N 3	14 100,00 €	
Maison de la petite enfance	Garderie d'enfants	R 5	8 300,00 €	
Crèche Parentale Les petits Patoches	Garderie d'enfants	R 5	12 600,00 €	
Restaurant Communal et Salle NOUGARO	Salles de réunions, Location / Restauration	L/N 5	2 100,00 €	
Musée de L'histoire	Musées	Y 5	175 750,00 €	6

Ville de Villeparisis

LIEUX	ACTIVITE EXERCEE	CATEGORIE	TOTAL TRAVAUX € HT	Année
CLSH BERNY	Salles de réunions, à usage multiple / Enseignement	L/R 4	169 250,00 €	6
Police municipale (nouveau bâtiment)	Administrations, bureaux	W 5	5 700,00 €	
Locaux STADE AUGUSTE DELAUNE	Établissements Sportifs Couverts	X 5	99 200,00 €	
ESPACE COLUCHE	Administrations, bureaux / Salles de réunions, à usage multiple	W/L 5	193 650,00 €	7
Salle WISSOLS	Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple	L 4	33 000,00 €	
S.E.A.L	Salles de réunions, de danse	L 5	2 300,00 €	
Gymnase GEO-ANDRE	Établissements Sportifs Couverts	X 3	74 430,00 €	
PISCINE Jean Taris	Établissements Sportifs Couverts	X 4	138 300,00 €	
Vestiaires PARC DES SPORTS	Établissements Sportifs Couverts	X 5	81 340,00 €	
LCR de L'ETANG	Salle de réunions	L 5	2 700,00 €	8
LCR de NORMANDIE NIEMEN	Salle de réunions	L 5	11 700,00 €	
LCR du POITOU	Salle de réunions / Administrations, bureaux	L/W 5	3 200,00 €	
Locaux Piste ROLLERS	Établissements Sportifs Couverts	X 5	25 400,00 €	
Services Techniques (Administratifs)	Administrations, bureaux	W 5	6 000,00 €	
Locaux ASSOCIATIFS avec TENNIS couvert BOISPARISIS	Établissements Sportifs Couverts	X 5	700,00 €	
Bureau OMJ (Maison des associations)	Administrations, bureaux	W 5	59 300,00 €	
Marchés Publics / Finances	Administrations, bureaux	W 5	171 900,00 €	
Gymnase AUBERTIN	Établissements Sportifs Couverts	X 3	360 820,00 €	
Salle des Mariages	Salle de réunions	W 5	26 500,00 €	9
Ludothèque Mail de L'Ourcq	Salles de réunions, Jeux	L 5	12 100,00 €	
Locaux PETANQUE	Établissements Sportifs Couverts	X 5	35 550,00 €	
Locaux TIR à L'ARC	Établissements Sportifs Couverts	X 5	5 500,00 €	

2.2 Les sites dont l'attestation d'accessibilité a été délivrée

1) Liste

SITES	Travaux principaux réalisés
Hôtel de Ville	Création du guichet unique
Centre culturel Jacques Prévert	Entrée, toilettes, signalétique
Médiathèque	Entrée, toilettes, signalétique
Gymnase des petits Marais	Vestiaires, toilettes, signalétique, accessibilité spectateur PMR
Eglise Saint-Martin	Accessibilité, signalétique
Ecole Barbara	Toilettes, signalétique
Police municipale	Mise en conformité nouveau bâtiment
Maison de la Jeunesse	Escalier
Ecole Charlemagne	Sanitaire, visiophone, seuils de porte
Maison pour Tous	Vestiaires, toilettes, patio, escalier, installation d'un ascenseur
Espace Municipale de Jeunesse	Toilette, escalier d'entrée
Ecole Charlemagne	Toilette, escalier, rampe
En 2020	
Ecole P.KERGOMARD Maternelle et CLSH KERGOMARD	Portes, escalier, avaloirs
Ecole BRIAND Maternelle	Rampes, visiophone, bande de guidage, avaloirs,
Locaux associatifs avec Tennis couverts BOISPARISIS	Mobiliers

2) Site réalisé en 2020 : école Aristide Briand

⇒ **Certificat d'accessibilité délivré**

⇒ Liste des travaux principaux réalisés :

- Création des rampes,
- Traitement du seuil dans la cour,
- Installation d'un visiophone PMR,
- Remplacement des grilles avaloirs dans la cour



3) Site réalisé en 2020 : école maternelle et CLSH P.KERGOMARD

⇒ **Certificat d'accessibilité délivré**

⇒ **Dérogation :**

L'ensemble des services existants au rez-de-chaussée et la présence de 4 classes à ce niveau qui sont totalement accessibles ont permis de demander une dérogation sur la création d'un ascenseur, ainsi que sur les travaux relatifs au handicap moteur dans les étages.

La mise en place d'un ascenseur est ainsi compensée par une organisation interne qui permet d'accueillir les enfants en situation de handicap moteur dans les classes du rez-de-chaussée.

⇒ Liste des travaux principaux réalisés :

- Remplacement de la porte d'entrée,
- Mise en conformité l'escalier,
- Remplacement des grilles avaloirs dans la cour



4) Locaux associatifs avec tennis couverts de BOISPARISIS

⇒ **Certificat d'accessibilité délivré**

⇒ Liste des travaux principaux réalisés : modification du mobilier

4.3 Les sites en cours

1) Joliot Curie, RAM, RASED :

⇒ *Maîtrise d'œuvre désignée, l'autorisation de travaux a été déposée (phase Projet)*

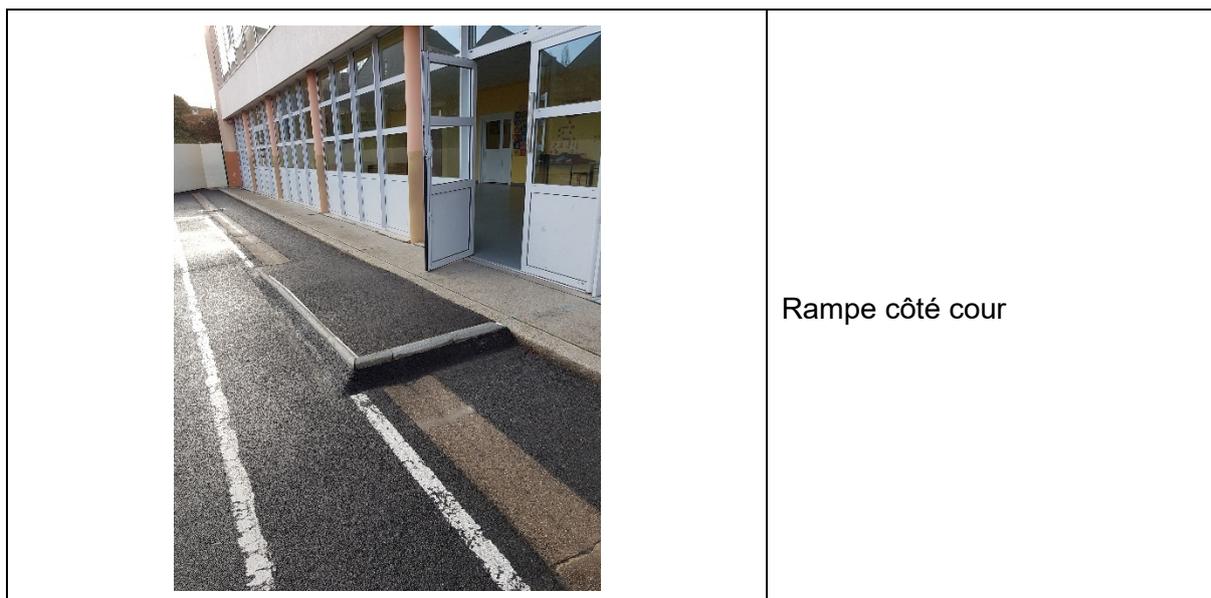
⇒ *Liste des travaux principaux à réaliser :*

Nombreux travaux nécessaires pour la mise aux normes notamment pour les personnes en situation de handicap moteur (rampe, ascenseur, toilettes...).

Point principal du projet : réalisation d'une extension à la façade du bâtiment au niveau rez-de-chaussée et du premier étage qui contiendra un toilette PMR et l'ascenseur.

⇒ *Travaux déjà réalisés*

- Signalétique pour le cheminement (du portail à l'école),
- Création des rampes PMR (côté accès rue, et côté cour)
- Création de toilettes PMR mixtes en rez-de-chaussée,
- Modification des portes de circulation (RDC et étages), et d'accès aux sanitaires (RDC) pour la conformité PMR.





Porte des sanitaires



Sanitaire PMR (RDC)

2) **Ecole Renan** :

⇒ *Maîtrise d'œuvre désignée, l'autorisation de travaux a été déposée, (phase projet)*

Point principal du projet : réalisation d'une extension à la façade du bâtiment au niveau rez-de-chaussée et du premier étage qui contiendra un toilette PMR et l'ascenseur, avec un escalier de sortie de secours.

⇒ *Liste des travaux principaux à réaliser* :

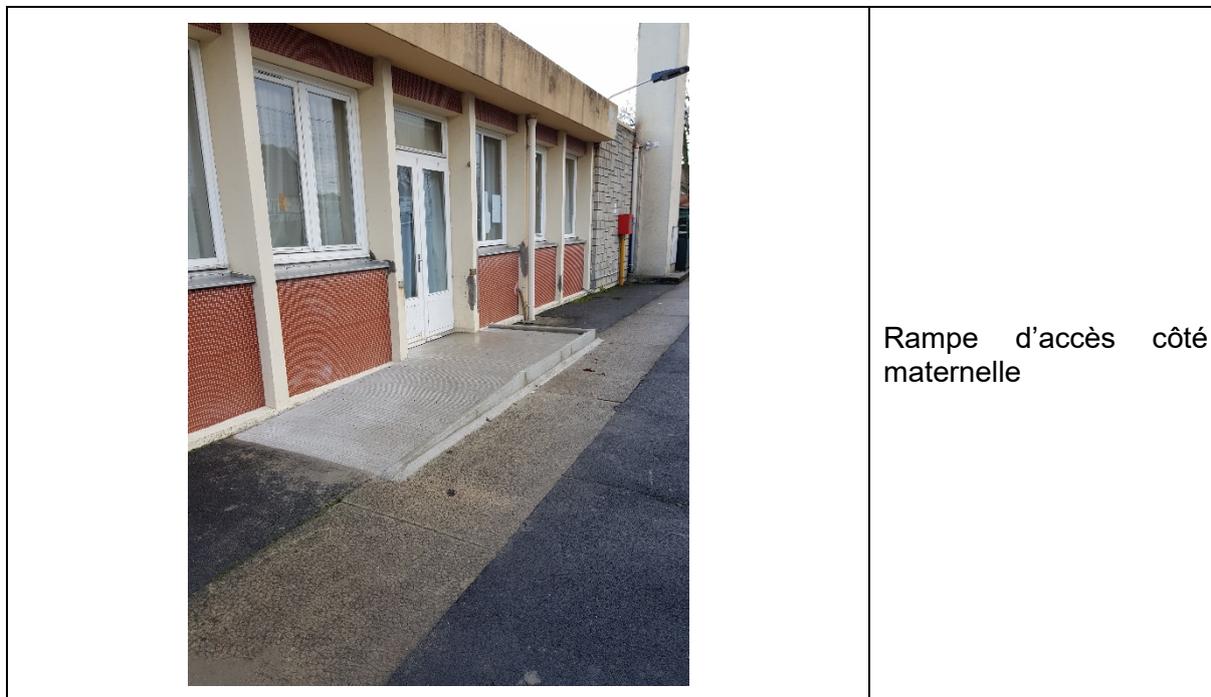
Nombreux travaux nécessaires pour la mise aux normes notamment pour les personnes en situation de handicap moteur (rampe, ascenseur, toilettes...)

⇒ *Travaux déjà réalisés*

Réalisation des rampes d'accès extérieur,

Remplacement de nombreuses portes,

Mise aux normes PMR des portes d'accès extérieures du préau et des toilettes





Rampe d'accès entre école maternelle et cour élémentaire



Porte d'accès préau

3) Ecole Freinet :

⇒ *Maîtrise d'œuvre désignée,*

⇒ *Le site présente des difficultés techniques complexes. La mise en place d'un ascenseur extérieur n'est pas envisageable. Les études de structure révèlent que la création d'un ascenseur intérieur est aussi compliquée. Les études se poursuivent.*

⇒ *Liste des travaux principaux à réaliser :*

Nombreux travaux nécessaires pour la mise aux normes notamment pour les personnes en situation de handicap moteur (rampe, ascenseur, toilettes...)

⇒ *Travaux déjà réalisés*

Réalisation d'une rampe pour accès à la cour,



Rampe d'accès à la cour

2.3 Les sites dont l'autorisation de travaux est en cours d'instruction

1) Ecoles Anatole France / Séverine :

⇒ **Autorisation de travaux en cours d'instruction,**

Dérogation demandée sur la création de rampes et modification de blocs-portes des classes en préfabriqué. En effet, la présence de 22 classes avec deux salles d'activités qui sont totalement accessibles permettent de demander une dérogation afin de ne pas réaliser les travaux relatifs au handicap moteur dans les 4 classes en préfabriqué.

Annulation de la mise en conformité de l'ancienne salle d'activités (salle bleue) : rampe, douche, sanitaire, appareil d'élévateur.

En effet, suite aux travaux de création de deux nouvelles classes dans la salle bleue, l'association qui occupait cet espace a déménagé sur un autre site adapté. En conséquence, les vestiaires et les douches n'ont plus aucune utilité. De ce fait, ces derniers ont été condamnés et l'annulation de leur mise aux normes PMR a été demandée.

⇒ Liste des travaux principaux à réaliser :

- Mise en conformité des marches,
- Création d'une rampe,
- Remplacement des lavabos et robinetteries par des équipements adaptés,
- Remplacement de 28 poignées de portes
- Installation d'un visiophone PMR

⇒ Programmation des travaux :

Premier semestre 2021

2) Ecole Normandie Niemen :

⇒ **Autorisation de travaux en cours d'instruction,**

⇒ Liste des travaux principaux à réaliser :

- Création d'une rampe PMR,
- Création d'un sanitaire PMR,
- Installation des lavabos et robinetteries adaptés

⇒ Programmation des travaux :

Premier semestre 2021

2.4 Les sites en préparation (ADAP 2021)

SITES	Avancement
CLSH BERNY	Autorisation de travaux à déposer
Ecole REPUBLIQUE Maternelle	Autorisation de travaux à déposer
Restaurant Communal et Salle NOUGARO	Autorisation de travaux à déposer
Foyer MARCEL LECONTE	Autorisation de travaux à déposer
Espace Coluche	Autorisation de travaux à déposer